

DÉPARTEMENT	République Française
De l'YONNE	<h2 style="margin: 0;">Commune du Val d'Ocre - 89110</h2> <h3 style="margin: 0;">Conseil municipal du 25 septembre 2024</h3>
Membres en exercice 18	L'an deux-mille-vingt-quatre, le 25 septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Aubin-Château-Neuf, Commune nouvelle du Val d'Ocre, sous la présidence de Bernard Curnier Maire du Val d'Ocre.
Présents 13	Sont présent.e.s : Aurélie Busset, Bernard Curnier, Marie-Agnès Corbin, Bernard Duval, Karen Delin, Patricia Guttadoro, Aurélie Jaluzot, Jean-Hugues Motard, Jean-Claude Pokrywa, Françoise Richez, Stéphane Rouet, Fabrice Salin, Michéline Veillard.
Votants 15	Représentés : Michel Fonfria (par B. Duval), Patrice Lagrange (F. Richez). Non représenté.e.s : Aurore Luquin, Pascal Robelot, Laurence Terraz.

Désignation du secrétaire de séance : Karen Delin.

18H30 : 12 conseillers présents, 2 représentés soit 14 votants.

18H40 : 13 conseillers présents, 2 représentés soit 15 votants.

Le maire propose d'ajouter un point numéro 7 à l'ordre du jour du conseil : projet d'adhésion à un contrat collectif prévoyance et santé, facultatif pour les employés communaux.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

1. Approbation du CR du conseil municipal du 2 juillet 2024

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 14

18H40, Arrivée de M.F. Salin.

13 conseillers présents, 2 représentés soit 15 votants.

2. Budget communal : passage en non-valeur 2 172,17€ (années 2016 et 2017)

À la demande du trésor public, 2 172,17€ doivent être passés en non-valeur, soit une valeur en 2016 et 6 valeurs en 2017.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Le maire fait remarquer aux conseillers, qu'après le traitement de ces 7 écritures, les impayés résiduels supérieurs à 1 an sont au nombre de 3 :

- 1 écriture en 2016 pour 205€
- 2 écritures en 2022 pour 300€ (à déduire d'un acompte versé par un locataire).

3. Délégation au maire : possibilité d'admission en non-valeur des titres d'une valeur inférieure à 100€

Afin de fluidifier la procédure de non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant, l'article 173 de la loi n°2020-217 du 21 février 2022, ouvre la possibilité aux assemblées délibérantes des communes de déléguer cette décision à leur exécutif. Le maire demande donc au conseil de lui déléguer la décision de non-valeur pour des montants inférieures à 100€.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

4. Proposition du maire d'amortir sur 20 ans les travaux de réfection totale de l'éclairage public de la commune

Rappel : le chantier de rénovation globale de l'éclairage public de la commune est maintenant terminé. Le coût total du chantier s'élève à 232 294€, subventionné à hauteur de 60%. Reste à charge pour la commune : **92 917,93€**.

Les paiements ont été effectués en deux fois :

- 50 911,29€ le 16 mai 2023
- 42 006,64€ le 20 juin 2024.

Ce type d'investissement est généralement amorti sur 20 ans.

Amortissement 20 ans			1	2	3	18	19	20	21	
			2024	2025	2026	2041	2042	2043	2044	
1	22-juil.-23	50 911,29 €	2 545,56 €	2 545,56 €	2 545,56 €	2 545,56 €	2 545,56 €	2 545,56 €		50 911,29 €
2	30-juin-24	42 006,64 €	1 050,17 €	2 100,33 €	2 100,33 €	2 100,33 €	2 100,33 €	2 100,33 €	1 050,17 €	42 006,64 €
		92 917,93 €	3 595,73 €	4 645,90 €	4 645,90 €	4 645,90 €	4 645,90 €	4 645,90 €	1 050,17 €	92 917,93 €

Le maire propose au conseil une durée d'amortissement sur 20 ans.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

5. Fédération des Eaux de Puisaye Forterre : adhésion de la commune de Sainte-Pallaye (communauté de commune Chablis Villages et Terroirs) pour la compétence eau potable

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

6. Mise en place du Compte épargne temps.

Un système de Compte épargne temps (CET) va être mis en place pour les employés communaux.

Le CET est un droit pour l'agent et son ouverture se fait à la demande expresse de l'agent concerné. Les titulaires de droit public employés à temps complet ou à temps non complet peuvent en bénéficier lorsque leur ancienneté est supérieure à un an. Le nombre total des jours maintenus sur le CET ne peut excéder 60 jours. Le report de congés annuels doit impérativement laisser un solde de congés pris égal ou supérieur à 20 jours.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

7. Projet d'adhésion à un contrat collectif prévoyance et santé

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance et de santé de qualité aux agents, le conseil municipal donne mandat au Centre de gestion 89 (CDG89) pour organiser et réaliser une mise en concurrence d'un ou plusieurs organismes d'assurance, et pour conclure une convention de participation afin de couvrir le risque de prévoyance et santé des agents.

Date d'effet au 1^{er} janvier 2025.

La maire précise le caractère facultatif de l'adhésion des bénéficiaires et propose d'adhérer à la convention de participation « risque prévoyance » et « risque santé » à la date du 1^{er} janvier 2025.

Le maire propose une participation communale de 10€ pour « le risque prévoyance » et de 15€ pour « le risque santé ».

L'adhésion au régime sera subordonnée à une ancienneté de 6 mois pour les agents contractuels.

Vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 15

Questions diverses et tour de table

• Mares des champs blancs (par J.-H. Motard) : Le projet de curage des mares des Champs-blancs avance. Une équipe de bénévoles et de conseillers autour de Jean-Hugues Motard a réalisé un gros nettoyage de la végétation périphérique. L'intervention d'un prestataire extérieur pour procéder au curage sera planifiée mi-2025, les sols en proximité étant à ce jour trop humides.

Le maire rappelle l'intérêt des mares dans la gestion de l'eau et la prévention des inondations. De plus, les mares font parti intégrante du patrimoine et tout particulièrement celles des Champs-Blancs visibles sur le cadastre « Napoléon », ce qui nous permet avec certitude de les dater vraisemblablement avant 1800.

• Achat d'un nouveau broyeur (par S. Rouet) : La commune vient d'investir dans un nouveau broyeur d'accotement (8 760€) qui permettra un entretien plus facile des bords de routes.

• Réfection de la route de La Chaume-aux-Chèvres (par B. Curnier) : En avril 2024, nous avons constaté un effondrement d'un bas-côté sur la route de la Chaume-aux-Chèvres qui a entraîné une dégradation importante de la chaussée sur 20 m et qui, pour des raisons de sécurité, a dû être interdite à la circulation pendant plusieurs mois.

La détérioration de la chaussée a été causée par l'implantation de poteaux de la fibre. Aussi, un recours a été lancé contre les entreprises chargées du déploiement de la fibre. Un rendez-vous avec les experts de la commune et de la partie adverse s'est déroulé début juillet. Les travaux ont donc été réalisés après l'expertise.

À ce jour nous sommes toujours en attente de montant de la prise en charge par les assurances.

La municipalité est consciente du désagrément causé à certains habitants et tient à s'en excuser.

Cependant, faire réaliser les travaux de réfection de la chaussée avant le rendez-vous avec les experts aurait compromis la prise en charge de ceux-ci par l'assurance (montant des travaux de réfection : environ 20 000€).

• Rentrée scolaire 2024 (par M. Veillard) : 99 enfants inscrits au Sivos cette année (103 en 2023 et 90 en 2022).

• MAM (par K. Delin) : Deux des trois assistantes maternelles ont quitté la structure sans préavis. Un rendez-vous avec le service départemental de la Protection maternelle et infantile (PMI) est planifié début octobre.

• Nouveau site internet de la commune (par F. Richez) : Un chantier de refonte du site internet de la commune a été lancé. Autour de Françoise Richez, Marie-Agnès Corbin, Aurélie Jaluzot et Yvette Pace porteront le projet.

• Caméra vers les poubelles (par S. Rouet) : Trop souvent, les ouvriers communaux sont dans l'obligation de nettoyer les abords des deux bennes à verres mis à disposition des habitants. Le maire rappelle qu'aucun dépôt en dehors des bennes n'est autorisé.

La mise en place d'équipement de contrôle va être étudiée. Le maire informe que les contrevenants seront verbalisés.

• Coupe de bois (par J.-H. Motard) : Coupe de bois vers la Chaume-aux-Chèvres. L'entreprise s'est engagée à remettre en état les bords de routes et fossés éventuellement dégradés.

Le maire indique qu'un arrêté encadrant l'intervention de forestiers sur les voies de la commune sera promulgué. Jean-Claude Pokrywa proposera au maire un modèle d'arrêté en application dans d'autres communes.

• Journées Photographiques (par F. Richez) : Les 6^e Journées Photographiques du Val d'Ocre se déroulent du 27 septembre au 6 octobre. Au-delà de l'exposition qui se déroule à l'atelier 19b, l'association L'Oiseau à ressorts accueillera durant la semaine de nombreuses structures éducatives (écoles, centres de loisirs, école de la 2^e chance, lycée de Toucy), mais aussi des structures d'accueil tel que les EPAHD.

L'exposition au musée Larcena (Sounya Whang) est prolongée d'une semaine pour permettre aux visiteurs de profiter des deux expositions (musée et Journées Photographiques).

• Rue de Belleville (par A. Jaluzot) : Voilà quelques mois, la circulation dans la rue de Belleville a été mise en sens unique (du bas vers le haut). Un bilan va donc être fait avant de rendre cette modification définitive.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traité, la séance se termine à 20h20.

Bernard Curnier

Maire

